DITEP de Vienne

L'ADMISSION

Elle s'effectue sur notification de la Maison de l'autonomie (MDA), par le biais de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).
L'admission au sein du DITEP permet le maintien d'une inscription scolaire en milieu ordinaire.
Le dispositif intervient sur le territoire de l'Isère rhodanienne et de quelques communes limitrophes du département de la Loire, de l'Ardèche, de la Drôme et du Rhône.

FINANCEMENT

Le dispositif est financé dans le cadre d'un CPOM, validé par l'Agence régionale de santé (ARS).

De 6 à 20 ans PUBLIC ACCUEILLI

Enfants et adolescents, filles et garçons, âgés de 6 à 20 ans, présentant des troubles qui perturbent fortement la socialisation et l'accès aux apprentissages.

CAPACITÉ 54

Le dispositif est agréé pour une capacité totale de 54 places mixtes réparties en plusieurs modalités :

- L'accueil de jour : **12 places**
- Le service ambulatoire : **25 places** dont **10 sur Beaurepaire**
- L'hébergement : **8 places**
- Le Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) : **9 places**

équipe interdisciplinaire

1 directeur de territoire,1 directrice adjointe,
2 chefs de service éducatifs, 1 coordinatrice qualité gestion des risques, 1 secrétaire de direction,
6 éducateurs spécialisés, 8 moniteurs éducateurs,
1 maîtresse de maison, 1 surveillante de nuit, 1 ouvrier d'entretien, 1 psychologue, 1 neuropsychologue,
1 infirmière, 1 assistante sociale, 3 enseignants mis à disposition par l'Éducation nationale.

DITEP de Vienne

CRÉATION

Le DITEP de Vienne a été ouvert en 2009. Il est installé dans les locaux actuels depuis septembre 2010.
Le dispositif est géré par la Fondation OVE regroupant plus de 100 établissements et services sociaux et médico-sociaux en France, dans le secteur du handicap, de la dépendance, du répit, de l'accueil et de l'hébergement d'urgence. La Fondation compte plus de 2 500 salariés dans 7 régions en France. Pour développer ses actions auprès des personnes vulnérables, elle est éligible aux dons et aux legs.

Situation géographique

Le dispositif est situé sur plusieurs sites, répartis sur la commune de Vienne, le long de la vallée de la Gère.

Moyen d'accès

Par la route :
En direction de Pont-Evêque, le long de la vallée de la Gère.

Par les transports en commun
Bus ligne 1, arrêt « La Vega » Bus ligne 4, arrêt « Comte Rolland »

Contact

• **Directrice adjointe :**
Stéphanie CLEON
stephanie.cleon@fondation-ove.fr
Tél. 06 17 51 05 93

FONDATION

OVE - DITEP de Vienne
75, rue Lafayette
38 200 Vienne
Tél. 04 69 85 82 23

www.fondation-ove.fr

MYRIADE
Imprimé par l'ESAT MYRIADE

ESAT Myriade - Photos : Fondation OVE, Association Ama Diem. Document non contractuel

DITEP de Vienne

LES MISSIONS

Le DITEP de Vienne a pour mission d'accompagner des enfants et des adolescents présentant des difficultés psychologiques et / ou du neurodéveloppement dont l'expression, notamment dans l'intensité des troubles, perturbent la socialisation et l'accès aux apprentissages.

L'ORGANISATION

Dans le cadre du fonctionnement en dispositif thérapeutique, éducatif et pédagogique, différentes modalités d'accompagnement sont proposées. Elles peuvent être mobilisées pour chacun en fonction de l'évolution des besoins et du parcours de la personne. Le dispositif propose un accompagnement sur mesure (selon les tranches d'âges) et favorise l'inclusion dans le milieu ordinaire.

Les différentes modalités d'accompagnement sont :

- **L'accueil de jour :** accompagnement proposé sur des temps de journée, à temps plein ou en séquentiel.
- **Le service ambulatoire :** soutien de la personne accompagnée dans son milieu familial, scolaire ou social.

- **L'hébergement :** modalité d'accompagnement permettant d'encourager et de soutenir les apprentissages de la vie quotidienne, l'autonomie et le respect des règles de vie en collectivité.
- **Le Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) :** modalité d'accompagnement, de soutien et d'évaluation permettant de prévenir les ruptures de parcours.

L'ACCOMPAGNEMENT

Le DITEP cherche à promouvoir un accompagnement inclusif et adapté à chacun, dans une prise en charge pluridisciplinaire, autour d'axes socio-éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques.

LA VIE AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT

L'accueil et l'accompagnement vous sont proposés sur plusieurs sites dont le principal se situe au cœur d'un parc paysagé proche du centre-ville de Vienne. Le dispositif est ouvert 210 jours par an, assurant ainsi un accompagnement tout au long de l'année scolaire. Au cours des semaines éducatives (pendant une partie des vacances) d'autres temps et espaces ludiques permettent de découvrir et d'expérimenter des projets à l'initiative des jeunes.

LA PLACE DE LA FAMILLE

La famille est le partenaire privilégié de l'accompagnement de leur enfant. Son adhésion permet la contractualisation de l'accompagnement de la personne au sein du dispositif. La famille participera activement à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet personnalisé d'accompagnement (PPA), en lien avec un éducateur qui sera référent du projet de leur enfant.

LE DROIT DE PARTICIPATION ET D'EXPRESSION

Tout au long de l'année, le DITEP permet et favorise l'expression et l'implication des enfants et de leur famille, à travers des temps d'échanges tels que : le Conseil de la Vie Sociale, les questionnaires de satisfaction, les groupes de parole, les temps vie de classe, le registre des expressions...

LES PARTENARIATS

Au-delà des familles, les partenariats du DITEP sont multiples.

Ils peuvent être thérapeutiques, pédagogiques et éducatifs, en lien étroit avec les différents établissements scolaires, les centres médicaux-psychologiques ainsi que les services de la protection de l'enfance.